

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 24 AOÛT 2022****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice	17	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre août à 20h30,
Présents	14	Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,
Procurations	3	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	17	sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
		Maire.

Date de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la convocation : 02/08/2022

Date d'affichage de la délibération : 01/09/2022

Etaient présents : M. FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme ANDRÉ, M. NAVARRO, Mme CAMUS, Mme FAURÉ, M. CORTES, Mme DICIANNI, M. JORDAN, Mme MIERE, M. ARRUÉ, Mme JEULIN-CARREY, Mme NOËL, Mme BACOU, M. ROUZAUD

Ont donné procuration :

M. PARIS a donné procuration à Mme ANDRÉ

Mme MOËNNARD a donné procuration à Mme CAMUS

M. TOUCHEBEUF a donné procuration à M. FOUCHOU-LAPEYRADE

M. CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-48 Travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle : plan de financement actualisé et demande de subventions complémentaires

Exposé

Les travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école maternelle et les demandes de subventions afférentes ont été autorisés par délibération n°2021-86 en date du 15 décembre 2021 pour un coût d'études prévisionnel de 129 282,00 € HT et un coût de travaux prévisionnel de 1 016 702,40 € HT. Soit un coût prévisionnel total de 1 145 984,40 € HT dont 35 % de financement demandé à l'État au titre de la DSIL (401 094,84 €) et 35 % de financement demandé au Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre du contrat de territoire 2022.

Considérant que les coûts de réalisation sont supérieurs aux estimations financières, il convient d'actualiser le plan de financement et de rechercher des financements complémentaires.

DÉPENSES : ÉTUDES			
Désignation	Montant prévisionnel HT	Montant actualisé HT	Montant actualisé TTC
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (Ouvrages & Patrimoine)	17 515.00 €	21 680.00 €	26 016.00 €
Maîtrise d'œuvre (MOE) (Tocrault et Dupuy)	82 100.00 €	90 353.22 €	108 423.86 €
Contrôle technique (Socotec)	5 060.00 €	5 060.00 €	6 072.00 €
Coordination Sécurité et Protection Santé (Socotec)	3 185.00 €	3 185.00 €	3 822.00 €
Ordonnancement, pilotage et coordination (ACM)	10 332.00 €	10 332.00 €	12 398.40 €
Étude des sols (Ginger CEBT)	11 090.00 €	9 640.00 €	11 568.00 €
TOTAUX	129 282.00 €	140 250.22 €	168 300.26 €

DÉPENSES : TRAVAUX

Lot	Corps de métiers	Montant prévisionnel HT	Montant actualisé HT	Montant actualisé TTC
1	Désamiantage/démolition/gros œuvre	209 000.00 €	238 000.00 €	285 600.00 €
2	Charpente bois et métal / couverture / étanchéité	156 000.00 €	318 299.33 €	381 959.19 €
3	Menuiseries extérieures	90 422.00 €	99 310.88 €	119 173.05 €
4	Menuiseries intérieures	55 868.00 €	45 340.35 €	54 408.42 €
5	Plâtrerie	129 573.40 €	95 756.00 €	114 907.20 €
6	CVC / plomberie	68 400.00 €	87 973.77 €	105 568.52 €
7	Electricité CFO / CFA	61 000.00 €	76 500.00 €	91 800.00 €
8	Sols durs / faïences	27 511.00 €	27 414.52 €	32 897.43 €
9	Sols souples / peintures	47 928.00 €	39 410.98 €	47 293.17 €
10	Bâtiments modulaires	171 000.00 €	154 656.29 €	185 587.55 €
TOTAUX		1 016 702.40 €	1 182 662.12 €	1 419 194.53 €

RECETTES : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Financement	Montant sollicité	Montant notifié	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Département de la Haute-Garonne (Contrat de territoire 2022)	401 094.54 €	/	24/12/2021	En cours d'instruction	33.91 %
État (Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL))	401 094.84 €	300 000.00 €	28/12/2021	02/05/2022	25.37 %
Caisse d'Allocations de la Haute-Garonne	300 000.00 €	300 000.00 €	26/01/2022	14/04/2022	25.37 %
Autofinancement	181 567.58 €	/	/	/	15.35 %

Considérant que le coût de l'ensemble de l'opération est de **1 322 912.34 € HT** soit **1 587 494.79 € TTC**, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante :

- L'approbation du plan de financement actualisé,
- L'autorisation de demander à l'État et au Département des subventions complémentaires
- L'autorisation, dans le cadre du partenariat avec Toulouse Métropole, de demander au Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) une prise en charge financière de 50 % des factures d'AMO et de MOE pour la période comprise entre le 24/02/2021 et le 15/03/2023 (Programme ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'approuver le plan de financement en dépenses et en recettes présenté ci-dessus

Envoyé en préfecture le 01/09/2022

Reçu en préfecture le 01/09/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213101843-20220824-CM0824_202248-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention relative à ce projet et de signer tous les documents y afférents

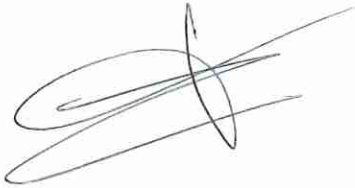
La délibération est adoptée à :

17	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30/08/2022

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

